

## Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux

**RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE / REVETEMENTS ET COUCHES DE CHAUSSEES EN MATERIAUX BITUMINEUX – OUVRAGES DIVERS**  
**211002 LE BARCARES – SITE DES DOSSES**  
 ETABLIS EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 23/12/2021

### Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ». Cette dénomination de « travaux » vaut pour des travaux d'aménagement mais également pour des travaux de démolition conformément aux directives de la Direction Générale du Travail.

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. La méthodologie appliquée s'inspire de la norme NF X 46-020 d'août 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et de la norme NF X 46-102 de Novembre 2020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers ».

Le repérage porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus. Le périmètre du présent repérage est défini par le programme des travaux tel que transmis par le donneur d'ordre.

**Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.**

Référence réglementaire : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 (modifié par le décret no 2019-251 du 27 mars 2019) en application des articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du code du travail, Arrêté du 16 juillet 2019.

### Bien objet de la mission :

Type d'ouvrages	Revêtements et couches de chaussées en matériaux bitumineux et ouvrages diverses
Adresse :	Site des Dosses au Barcarès - 66420
Partie de bien inspectée :	Voir page 4
Programme de travaux indiqué par le donneur d'ordre	Voir page 4
Dates des visites :	05/11/2021

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du : 21/10/2021

### Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : Benjamin DIAZ  
 Email : [adbtp@diagamiente.fr](mailto:adbtp@diagamiente.fr)

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par Bureau Veritas Certification – 60 Avenue du Général De Gaulle – Immeuble Le Guillaumet – 92046 PARIS La Défense. Le N° du certificat est 8111519, délivré le 04/05/2018 et expirant le 03/05/2023.

Avertissement : le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission .....	3
2.	Conclusions du rapport .....	5
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage .....	14
4.	Résultats détaillés du repérage .....	16
5.	Attestation sur l'honneur .....	18
6.	Attestation d'assurance.....	19
7.	Certificat de compétences .....	22
8.	Annexes.....	23

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 1. Renseignements concernant la mission

### 1.1 Désignation de l'ouvrage

Type d'ouvrages : Revêtements et couches de chaussées et ouvrages divers (dalle béton, ancien mur au sol ...)  
Date du permis de construire (à défaut date de construction) : Inconnu  
Adresse complète : Site des Dosses au Barcarès - 66420

### 1.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom : Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate  
Adresse : Mairie de LEUCATE  
Rue du Docteur Sidras  
11370 LEUCATE

### 1.3 Désignation de l'accompagnateur

Nom : Monsieur Jean Alexis NOEL - Chargé de Mission Zones Humides  
Email : [jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr](mailto:jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr)

### 1.4 Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : **Amiante Diagnostic - BTP**  
Adresse : 55 Rue Joseph Cugnot - 11100 NARBONNE  
Numéro SIRET : 810 951 384 00041  
Code NAF : 7112B  
N° TVA : FR74 810951384  
N° RCS : 810 951 384 R.C.S. Narbonne  
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : AXA  
N° de police : 10462982404  
Valide jusqu'au : 01/01/2022

### 1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : EUROFINS Analyses pour le Bâtiment Sud  
Adresse : 75 Avenue de Pascalet  
30310 VERGEZE

#### Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-5922.

Nom : EUROFINS Cebat SAS  
Adresse : Batiment B1 - 1294 Rue Achille PERES  
59640 DUNKERQUE

#### Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1935.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 1.6 Avertissement et définition du champ de la mission :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti et s'inspire de la norme NF X 46-020 de aout 2017 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ») et de la norme NF X 46-102 de Novembre 2020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers ».

**Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'ouvrage sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)**

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux).

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

### ▪ **Nature et périmètre des travaux envisagés :**

#### → **Programme des Travaux transmis par le représentant du donneur d'ordre :**

Le Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate envisage des travaux de renaturation qui consistent à supprimer les points durs (piste de kart, piste d'aéromodélisme, dalles béton, aménagements divers et variés).

##### ➤ Zone – Piste de Karting :

- Déconstruction de la piste avec enlèvement des matériaux de chaussée bitumineux,
- Déconstruction d'une dalle,

##### ➤ Zone – Piste aéromodélisme :

- Déconstruction de la piste avec enlèvement des matériaux de chaussée bitumineux,
- Déconstruction d'une dalle,

##### ➤ Zone – Maison témoin :

- Déconstruction des dalles,
- Enlèvement du mur en agglomérés tombé au sol,

#### → **Le périmètre de nos repérages :**

##### ➤ Zone – Piste de Karting :

- Le périmètre de repérage est l'emprise de l'ancienne piste de karting avec la dalle située à côté.

##### ➤ Zone – Piste aéromodélisme :

- Le périmètre de repérage est l'emprise de l'ancienne piste d'aéromodélisme (piste, et voie accès avec stationnement avions) et de la dalle en béton situé à côté de la zone de stationnement des avions.

##### ➤ Zone – Maison témoin :

- Le périmètre de repérage est l'emprise de dalle en bétons dont la première coté parking est une ancienne maison témoin et dont un pan de mur est au sol et les autres des dalles ayant servi à la mise en place de stockage ou de fondation pour des engins de levage.

### ▪ **Documents fournis par le commanditaire justifiant la nature et le périmètre envisagés :**

- Plan de zonage

L'inspection des ouvrages, compris dans le périmètre de repérage défini par le programme des travaux, doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

Si, à l'issue des travaux, des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés lors de la présente mission sont laissés en place, il est ici rappelé au propriétaire des ouvrages qu'il reste à leur égard tributaire des obligations réglementaires définies par le Code de la santé publique.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 2. Conclusions du rapport

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Remarques particulières :

Néant

### 2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**Après analyse en laboratoire :**

Localisation	Matériaux ou produits inspectés	Prélèvements		Quantités Approximatives	Photo
		n° préél.	n°labo.		
Néant	-	-	-	-	-

**Sur justificatifs (marquage, document consulté) :**

Description	Localisation	Justificatif
Néant	-	-

### 2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

**Sur justificatifs :**

Description	Localisation	Justificatif
Néant	-	-

**Après analyse en laboratoire :**

Localisation	Matériaux ou produits inspectés	Prélèvements		Photo
		n° prélèv.	n°labo.	
Site des Dosses - Aéroport	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	P1	21KE028642-001	

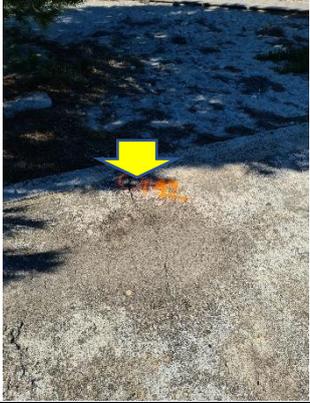
# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Localisation	Matériaux ou produits inspectés	Prélèvements		Photo
		n° prélèv.	n° labo.	
Site des Dosses - Aérodrome	Résine routière	P2	21KE028652-001	
Site des Dosses - Aérodrome	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	P3	21KE028642-002	
Site des Dosses - Karting	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	P4	21KE028642-003	
Site des Dosses - Karting	Enduit de ragréage	P5	21KE028652-002	

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Localisation	Matériaux ou produits inspectés	Prélèvements		Photo
		n° prélèv.	n° labo.	
Site des Dosses - Karting	Enduit	P6	21KE028652-003	
Site des Dosses - Karting	Enduit de ragréage	P7	21KE028652-004	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit de lissage	P8	21KE028652-005	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit	P9	21KE028652-006	

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Localisation	Matériaux ou produits inspectés	Prélèvements		Photo
		n° prélèv.	n° labo.	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit façade	P10	21KE028652-007	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit type colle	P11	21KE028652-008	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit de lissage	P12	21KE028652-009	

Remarques particulières :

Néant

**Matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante :**

Description	Localisation
Dalles béton avec aucun traitement en surface	Aérodrome – Dalle béton situé à côté de la zone de stationnement des avions Maison témoins – Les dalles situées à côté de l'emprise de l'ancienne maison témoin (avec espace entre les dalles)

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures pourront être effectuées le cas échéant

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Ouvrages enterrés sur emprise dalles et mur au sol	Maison témoins	Les ouvrages enterrés présents dans le sol ne peuvent être identifiés par l'opérateur certifié sans réalisation de fouille. En cas de découverte d'ouvrages enterrés en phase travaux non repérés dans le présent diagnostic, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.
Ouvrages sur emprise dalle sous sable	Karting	L'emprise de la dalle est sous une couche de sable qui ne permet pas l'accès à la totalité des ouvrages et ne peuvent être identifiés par l'opérateur sans enlèvement de la totalité sable. Le Donneur d'Ordre après avoir été averti par l'opérateur et s'être rendu sur site a souhaité réaliser l'enlèvement du sable sur l'emprise de la dalle lors des travaux afin de pouvoir visiter la totalité de l'ouvrage. En phase travaux, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.
Ouvrages enterrés	Karting Aérodrome	Les ouvrages enterrés présents dans le sol ne peuvent être identifiés par l'opérateur certifié sans réalisation de fouille. En cas de découverte d'ouvrages enterrés en phase travaux non repérés dans le présent diagnostic, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## Croquis de repérage des prélèvements et sondages ayant fait suite aux investigations et inspections visuelle – Planche 1 - Aérodrome

### Légende

-  Implantation prélèvements et sondages
-  Périmètre des investigations



Sans échelle

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## Croquis de repérage des prélèvements et sondages ayant fait suite aux investigations et inspections visuelle – Planche 2 - Karting

### Légende

- Implantation prélèvements et sondages
- Périmètre des investigations



Sans échelle

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

**Croquis de repérage des prélèvements et sondages ayant fait suite aux investigations et inspections visuelle -  
Planche 3 - Maison témoin**



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date des repérages	05/11/2021
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage	Plan de zonage
Représentant du propriétaire (accompagnateur)	Monsieur Jean Alexis NOEL - Chargé de Mission Zones Humides

### 3.1 Description générale du lot

Revêtement et couches de chaussées en matériaux bitumineux et ouvrages diverses

### 3.2 Liste des parties visitées

- Zone – Piste de Karting :
  - l'emprise de l'ancienne piste de karting avec la dalle située à côté.
- Zone – Piste aéromodélisme :
  - l'emprise de l'ancienne piste d'aéromodélisme (piste, et voie accès avec stationnement avions) et de la dalle en béton situé à côté de la zone de stationnement des avions.
- Zone – Maison témoin :
  - l'emprise de dalle en bétons dont la première coté parking est une ancienne maison témoin et dont un pan de mur est au sol et les autres des dalles ayant servi à la mise en place de stockage ou de fondation pour des engins de levage.

### 3.3 Parties non visitées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Ouvrages enterrés sur emprise dalles et mur au sol	Maison témoins	Les ouvrages enterrés présents dans le sol ne peuvent être identifiés par l'opérateur certifié sans réalisation de fouille. En cas de découverte d'ouvrages enterrés en phase travaux non repérés dans le présent diagnostic, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.
Ouvrages sur emprise dalle sous sable	Karting	L'emprise de la dalle est sous une couche de sable qui ne permet pas l'accès à la totalité des ouvrages et ne peuvent être identifiés par l'opérateur sans enlèvement de la totalité sable. Le Donneur d'Ordre après avoir été averti par l'opérateur et s'être rendu sur site a souhaité réaliser l'enlèvement du sable sur l'emprise de la dalle lors des travaux afin de pouvoir visiter la totalité de l'ouvrage. En phase travaux, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.
Ouvrages enterrés	Karting Aérodrome	Les ouvrages enterrés présents dans le sol ne peuvent être identifiés par l'opérateur certifié sans réalisation de fouille. En cas de découverte d'ouvrages enterrés en phase travaux non repérés dans le présent diagnostic, il conviendra de prévenir la Sté SAS Amiante Diagnostic BTP en vue de réaliser des investigations complémentaires.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 3.4 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dans le périmètre des travaux définis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission s'inspire des prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de aout 2017 et de la Norme NF X 46-102 de Novembre 2020.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de aout 2017.

Les analyses ont été réalisés sans distinction des couches.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de aout 2017:

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
  - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
  - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 4. Résultats détaillés du repérage

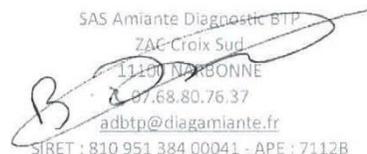
Localisation prélèvements	Inspection			Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		Conclusion
	Matériaux ou produits inspectés	Zones présentant une similitude d'ouvrage	Sondage	Prélèvements		
				n° prélèv.	n° labo.	
Site des Dosses - Aérodrome	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	La totalité de la piste d'atterrissage	S1.1	P1	21KE028642-001	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Aérodrome	Résine routière	La totalité des résines routière présente sur la piste d'atterrissage	-	P2	21KE028652-001	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Aérodrome	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	La totalité des accès et de la zone de stationnement des avions de la piste d'atterrissage	S3.1	P3	21KE028642-002	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Karting	Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	La totalité de la piste de karting	S4.1	P4	21KE028642-003	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Karting	Enduit de ragréage	-	-	P5	21KE028652-002	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Karting	Enduit	-	-	P6	21KE028652-003	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Karting	Enduit de ragréage	-	-	P7	21KE028652-004	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit de lissage	La totalité de la dalle sur l'emprise de l'ancienne maison témoin	-	P8	21KE028652-005	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit	La totalité des enduits gris (face intérieure mur) présents sur le mur à terre de l'ancienne maison témoin	-	P9	21KE028652-006	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit façade	La totalité des enduits de façade (face extérieure mur) crèmes présents sur le mur à terre de l'ancienne maison témoin	-	P10	21KE028652-007	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit type colle	La totalité des enduits type colle présents en surface des dalles (ajourées) situées à côté de l'ancienne maison témoin	S11.1	P11	21KE028652-008	Absence d'amiante, par identification du laboratoire.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Localisation prélèvements	Inspection			Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Matériaux ou produits inspectés	Zones présentant une similitude d'ouvrage	Sondage	Prélèvements		Conclusion
				n° prélèv.	n° labo.	
Site des Dosses - Maison témoins	Enduit de lissage	La totalité de la dalle située à côté de l'ancienne maison témoin	-	P12	21KE028652-009	<b>Absence d'amiante, par identification du laboratoire.</b>

Observations : néant

**Cachet de l'opérateur**


  
 SAS Amiante Diagnostic BTP  
 ZAC Croix Sud  
 11100 NARBONNE  
 07.68.80.76.37  
[adbtp@diagamiante.fr](mailto:adbtp@diagamiante.fr)  
 SIRET : 810 951 384 00041 - APE : 7112B

**Date de visite et d'établissement de l'état**

Visites effectuées les : 05/11/2021  
 Rapport édité le : 23/12/2021 à NARBONNE

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 5. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Benjamin DIAZ, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

SAS Amiante Diagnostic BTP  
ZAC Croix-Sud  
11100 NARBONNE  
07.68.80.76.37  
[adbtp@diagamiante.fr](mailto:adbtp@diagamiante.fr)  
SIRET : 810 951 384 00041 - APE : 7112B

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 6. Attestation d'assurance

COURTIER  
**VD ASSOCIES**  
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER  
33110 LE BOUSCAT  
☎ **05 56 30 95 75**  
📠 **08 97 50 56 06**  
✉ [contact@vdassocies.fr](mailto:contact@vdassocies.fr)

N°ORIAS **13 010 220 (VD ASSOCIES)**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Assurance et Banque

AMIANTE DIAGNOSTIC BTP  
A D BTP  
Zac Croix Sud  
55 Rue Joseph Cugnot  
11100 Narbonne

### Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire  
Souscrit le **01/01/2020**

### Vos références

Contrat  
**10462982404**  
Client  
**668727520**

Date du courrier  
**04 janvier 2021**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
AMIANTE DIAGNOSTIC BTP

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10462982404** ayant pris effet le **01/01/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU LABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE

DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES

CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )

CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/3

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## Vos références

Contrat  
**10462982404**  
Client  
**668727520**

REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

REPERAGES AVANT TRAVAUX SUR DES CANALISATIONS ENTERREES PRESENTENT SUR LE DOMAINE PUBLIC ET ACCESSIBLES DEPUIS DES OUVRAGES DE VISITE TELS QUE REGARD, CHAMBRE, ETC.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/3

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## Vos références

Contrat  
**10462982404**  
Client  
**668727520**

## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)</b>	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	<b>9 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>1 200 000 €</b> par année d'assurance

## Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>600 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)</b>	<b>150 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents/ médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>30 000 €</b> par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/3

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 7. Certificat de compétences



**BUREAU VERITAS**  
Certification

**Certificat**  
Attribué à

**Monsieur BENJAMIN DIAZ**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	04/05/2018	03/05/2023
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	04/05/2018	03/05/2023

Date : 04/05/2018      Numéro de certificat : 8111519

*Jacques MATILLON - Directeur Général*

*Matillon*

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



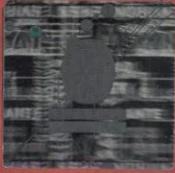
**cofrac**



**CERTIFICATION DE PERSONNES**  
ACCREDITATION N°14-0087  
Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



RECYCLÉ  
Papier fait à partir de matériaux recyclés  
FSC® C124913



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 8. Annexes

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



## Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

### AMIANTE DIAGNOSTIC BTP

Monsieur Benjamin DIAZ

55 Rue Joseph Cugnot

11100 NARBONNE

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-KE-063743-01

Date d'émission de rapport : 19/11/2021 16:32

Page 1/3

Dossier N° : 21KE028652

Date de réception : 17/11/2021

Date d'analyse : 18/11/2021

Référence dossier Client:LEB

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P2 / Site des Dosses - Aérodrome / Résine routière	Matériau dur de type résine (beige) (transparent) ; matériau dur bitumineux de type enrobé granulats et liant hydrocarboné (noir) en traces	MET / F8H3 *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats et liant hydrocarboné (visiblement monocouche) (noir)	MET / F8H3 *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P5 / Site des Dosses - Karting / Enduit de ragréage	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / F8H3 *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P6 / Site des Dosses - Karting / Enduit	Matériau dur (gris)	MET / F8H3 *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P7 / Site des Dosses - Karting / Enduit de ragréage	Matériau dur (gris)	MET / F8H3 *	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	P8 / Site des Dosses - Dalles bétons / Enduit de lissage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS**

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
1- 5922  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-KE-063743-01 Date d'émission de rapport : 19/11/2021 16:32 Page 2/3  
 Dossier N° : 21KE028652 Date de réception : 17/11/2021 Date d'analyse : 18/11/2021  
 Référence dossier Client:LEB

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P9 / Site des Dosses - Dalles bétons / Enduit	Matériau de type peinture (orange) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (foncé)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (gris) (clair) (granulaire)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P10 / Site des Dosses - Dalles bétons / Enduit façade	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P11 / Site des Dosses - Dalles bétons / Enduit type colle	Matériau de type peinture (orange) ; matériau dur (gris) (clair)(i)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS**  
 75 Avenue de Pascalet  
 F-30310 VERGEZE, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
 1- 5922  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-KE-063743-01 Date d'émission de rapport : 19/11/2021 16:32 Page 3/3  
Dossier N° : 21KE028652 Date de réception : 17/11/2021 Date d'analyse : 18/11/2021  
Référence dossier Client:LEB

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur (gris)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P12 / Site des Dosses - Dalles bétons / Enduit de lissage	Matériau de type peinture (orange) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET * /F8H3	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

### Observation(s) couche(s)

(i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

### Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\*\* inférieure à la limite de détection. \*\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Sana Hassani  
Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet

F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5922

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



**Eurofins CEBAT SAS**

**EUROFINS ANALYSES POUR LE  
BATIMENT SUD SAS**  
Résultats Analyses  
75C Avenue de Pascalet  
30310 VERGEZE

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-069752-01 Date d'émission de rapport : 25/11/2021 4:00 Page1/5  
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21NM049735 Référence de suivi du dossier N° : 21KE028642  
Reçu au laboratoire le : 18/11/2021 Date de réception : 17/11/2021  
Date d'analyse : 23/11/2021  
Référence dossier Client:LEB

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21KE028642-001 - P1 , Site des Dosses - Aérodrome / Revetmen de chaussée en matériaux bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP * /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Cebat SAS**  
Bâtiment B1 , 1294, rue Achille PERES  
F-59640 Dunkerque, FRANCE  
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
1- 1935  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins CEBAT SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-069752-01 Date d'émission de rapport : 25/11/2021 4:00 Page2/5  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 21NM049735 Référence de suivi du dossier N° : 21KE028642  
 Reçu au laboratoire le : 18/11/2021 Date de réception : 17/11/2021  
 Date d'analyse : 23/11/2021  
 Référence dossier Client:LEB

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	21KE028642-002 - P3 , Site des Dosses - Aérodrome / Revetmen de chaussée en matériaux bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP * /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Cebat SAS**  
 Bâtiment B1 , 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins CEBAT SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-069752-01 Date d'émission de rapport : 25/11/2021 4:00 Page 3/5  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 21NM049735 Référence de suivi du dossier N° : 21KE028642  
 Reçu au laboratoire le : 18/11/2021 Date de réception : 17/11/2021  
 Date d'analyse : 23/11/2021  
 Référence dossier Client:LEB

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP* / HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET* / VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET* / VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	21KE028642-003 - P4 , Site des Dosses - Karting / Revêtement de chaussée en matériaux bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP* / HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET* / VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP* / HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Cebat SAS**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins CEBAT SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-069752-01 Date d'émission de rapport : 25/11/2021 4:00 Page4/5  
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 21NM049735 Référence de suivi du dossier N° : 21KE028642  
 Reçu au laboratoire le : 18/11/2021 Date de réception : 17/11/2021  
 Date d'analyse : 23/11/2021  
 Référence dossier Client:LEB

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET* /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP* /HD9H	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET* /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné	MET* /VD3Y	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

### Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Cebat SAS**  
 Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
 F-59640 Dunkerque, FRANCE  
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
 S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
 1- 1935  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Eurofins CEBAT SAS

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-069752-01 Date d'émission de rapport : 25/11/2021 4:00 Page 5/5  
Référence laboratoire sous-traitant N° : 21NM049735 Référence de suivi du dossier N° : 21KE028642  
Reçu au laboratoire le : 18/11/2021 Date de réception : 17/11/2021  
Date d'analyse : 23/11/2021  
Référence dossier Client:LEB

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\*\* inférieure à la limite de détection. \*\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre ( $\mu\text{m}$ )"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. Le « - » indiqué dans « Type de Préparation » pour la technique d'analyse MOLP s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) ».

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Magali Fradet  
Tech. Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Cebat SAS**  
Bâtiment B1, 1294, rue Achille PERES  
F-59640 Dunkerque, FRANCE  
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N°  
1- 1935  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

